

**COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
13520 MAUSSANE LES ALPILLES**

DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 09 avril 2024

---00000---

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Comité de la Caisse des écoles régulièrement convoqué le quatre avril deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Le Comité de la Caisse des écoles, réuni le 02 avril 2024 n'a pu délibérer valablement en raison de l'absence de quorum. Le Comité de la Caisse des écoles a été à nouveau convoqué, pour le 09 avril 2024, avec le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président de la Caisse des écoles, Maire de Maussane-les-Alpilles,

Madame Emilie GERMAIN, vice-Présidente,

Mesdames Magali THOMAS et Noémie GINOUX sociétaires,

Présents avec voix consultative mais non délibérante : /

Absents excusés :

Murielle GARZINO membre désignée par le Conseil municipal,

Monsieur Alain CHAIX membre désigné par le Conseil municipal,

Michèle MAURISSANE, membre désignée par le Préfet,

Mesdames Aurore HERRMANN et Christèle VELLA sociétaires,

Madame Céline GUICHARD, Inspectrice de l'Education Nationale,

Madame Patricia HOLTZRITTER, Directrice de l'école élémentaire du groupe scolaire Charles Piquet,

Madame Céline COUDERT, Directrice de l'école maternelle du groupe scolaire Charles Piquet.

Secrétaire de Séance : Emilie GERMAIN

N° 2024/04/09/02 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Rapporteur : Madame Emilie GERMAIN,

Le Comité de la Caisse des écoles,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Christophe CARRÉ

Le Secrétaire de séance,

Emilie GERMAIN

Délibération exécutoire par sa publication et

sa transmission à la sous-Préfecture d'Arles, le : 18/04/2024

Publication site internet le : 22/04/2024

Délai et voie de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.



MAUSSANE
LES ALPILLES

BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles

Service : Administration générale

Madame Noémie GINOUX

Tel : 04.90.54.54.37

transmissionactes@maussanelesalpilles.fr

Liste des pièces adressées le 18/04/2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Comité de la caisse des écoles Approbation compte de gestion exercice 2023	2024/04/09/02	09/04/2024

Fait à Maussane les Alpilles le 10 avril 2024

ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

SOUS-PREFECTURE
D'ARLES
19 AVR. 2024
ARRIVEE